

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 06 octobre 2008**

Les membres du Conseil communautaire se sont réunis dans les locaux de la Communauté de communes « Essor du Rhin » à Fessenheim, le 06 octobre 2008 à 20 heures sous la présidence de M. André ONIMUS pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 25 août 2008
2. Communications – informations
 - 2.1. Salon de l'artisanat et des métiers – compte rendu résultats
 - 2.2. Zone industrielle Koechlin – résultat de l'appel d'offres
 - 2.3. Pépinière d'entreprises – situation des démarches
3. Transferts de crédits
4. Inspection réglementaire des installations techniques
5. Convention d'animation de l'immobilier d'entreprises avec le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon
6. Calendrier des manifestations Sortons 2008 – convention partenariale
7. Assemblée des communautés de France – 19^{ème} convention – prise en charge des frais
8. Parade des pères Noël 2008 – demande de subvention
9. Personnel – gratification de fin d'année
10. Zone d'activités intercommunale à Blodelsheim : vente de terrains
11. Travaux communaux :
 - 11.1. BALGAU : Restructuration & extension de l'école élémentaire et création du périscolaire : avenants
 - 11.2. MUNCHHOUSE : Aménagement du carrefour du stade et du lotissement : résultats de l'ouverture des plis
 - 11.3. ROGGENHOUSE : Aménagement de la rue des dahlias - maîtrise d'oeuvre
 - 11.4. RUSTENHART : Aménagement de la rue de Colmar – avenant au marché
12. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire
13. Divers.

Membres présents : MM. Etienne SIGRIST – Pierre ENGASSER – Henri MASSON – Mme Agnès KIEFFER et M. Frédéric GOETZ Vice Présidents – MM. Jean-Marc LOEWERT - Bernard BRUN - Mme Fabienne STICH – MM. François WASSMER – Pierre RENTZ – Philippe HEID - Cyrille LHUILLIER - Cédric LEPAUL – Eric MICHELAT – Jean GOETZ et Mario HEGY.

Membres excusés :

Mme Agnès MATTER BALP – MM. François BERINGER et Patrice WALTISPERGER

Procuration : M. François BERINGER à M. Bernard BRUN

Présent par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Était absent par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, M. le Président accueille les lauréats du concours réalisé lors du Salon de l'Artisanat et des Métiers à Rumersheim-le-Haut les 26, 27 & 28 septembre dernier. Il leur adresse ses chaleureuses salutations et les remercie pour leur

venue à cette remise de récompenses mais également pour leur participation au concours. Les deux collègues de Fessenheim et d'Ottmarsheim étaient représentés et avaient participé à la visite du salon le samedi matin sous la conduite des aînés de notre groupement.

Il est ensuite procédé à la remise des prix offerts par les artisans et les commerçants par Mme Agnès KIEFFER, Vice-Présidente. Parmi les prix offerts, il y a entre autres des baptêmes de l'air.

Après la photo traditionnelle, les récipiendaires et leurs parents ayant quitté la salle de réunion, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 20 h 05. Il adresse ses salutations à l'assemblée communautaire et plus particulièrement à M. Alexis MARGRAFF, Trésorier de Blodelsheim ainsi que les représentants de la presse.

Il fait état des personnes excusées et de la procuration donnée. Puis, il donne lecture de l'ordre du jour en proposant le rajout d'un point sous le divers relatif au choix opéré pour l'entreprise retenue pour la mise en place d'un nouveau site Internet de la CCER.

Puis, sans transition, il est passé au point un de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil communautaire du 25.8.2008 :

M. le Président invite le Conseil communautaire à approuver le compte rendu du procès-verbal de ses délibérations du 25 août dernier. Il portait sur neuf points dont un divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière séance.

2. Communications – informations :

2.1. Salon de l'artisanat et des Métiers :

M. le Président et M. Krieger présentent ce point à l'ordre du jour. Un petit reportage photos est donné en connaissance à l'assemblée.

Déjà plus d'une semaine s'est écoulée depuis la tenue de notre Salon de l'artisanat et des métiers. Une réussite en tous points de vue : des visiteurs de plus en plus nombreux (7000 environ d'après les comptages sur les trois jours), une qualité des prestataires présents, un outil remarquable pour les jeunes dans le domaine des métiers, de l'emploi, un résultat commercial fructueux (marchés signés, commandes effectuées, contacts pris auprès de –nouveaux- clients) pour tous les exposants, une ambiance conviviale et bon enfant, des animations pour petits et grands. Coût à ce jour : 83 174 € TTC.

M. le Président adresse ses remerciements chaleureux à toutes celles et à tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de ce Salon – élus et personnel. Il remercie par ailleurs la presse pour son action promotionnelle permanente, le Département du Haut-Rhin (aide de 60% du coût dans le cadre de la Charte de développement local), la Région Alsace (8 000 €), le Pays RVGB, Groupama, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole pour leurs aides financières ainsi que les Chambres consulaires pour leur présence active au Salon, de même que les autres Institutions présentes. A noter que la 1^{ère} réunion du Comité de pilotage remonte à août 2007.

D'autre part, nous n'avons à déplorer aucune incivilité, ni incident. Au niveau sécurité, le Salon s'est déroulé normalement avec l'aide de la Croix Rouge et des

sapeurs pompiers de Rumersheim-le-Haut à qui il faut faire part de notre gratitude. Merci également à l'accompagnement musical par les harmonies municipales locales.

Le souhait de M. le Président est de reconduire cette manifestation tous les trois ans à l'Essor du Rhin. Par contre, il serait intéressant d'organiser chaque année par une autre Communauté de communes, membres du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, un Salon adapté au secteur concerné. Affaire à suivre...

Quelques remarques : M. Jean Goetz demande s'il y aura un debriefing, y a-t'il des retombées pour les artisans... Réponse : oui. M. Cyrille Lhuillier indique que le logo de la Com.Com. manquait sur les affiches et autres documents publicitaires...

Le Conseil communautaire en prend acte.

2.2. Zone industrielle Koechlin – résultats de l'appel d'offres :

M. le Président présente ce point de l'ordre du jour.

Quatorze dossiers avaient été demandés. Cinq entreprises ont finalement déposés un dossier. Le montant estimatif des travaux - tranche ferme & tranche conditionnelle - s'élevait au total à 1 112 760,65 € TTC.

L'ouverture des plis a eu lieu le 15 septembre dernier. Après vérification des calculs, c'est l'entreprise SOGEA Est, moins disante qui a été retenue avec un montant de 638 170,35 € TTC pour l'ensemble des deux tranches.

Les travaux peuvent à présents être entrepris. Les crédits nécessaires (1 176 864 €) ont été inscrits à l'article 23136 du Budget primitif 2008.

M. le Président rajoute que le contact va être repris avec l'entreprise Prezioso pour le rachat de leur terrain. D'autre part, M. Waltisperger propose de rencontrer à l'Essor du Rhin, les entreprises déjà installées dans la zone industrielle Koechlin afin de les sensibiliser sur les travaux entrepris et la gestion envisagée pour la zone.

Le Conseil en prend acte.

2.3. Pépinière d'entreprises – situation des démarches :

M. le Président, traite ce dossier de la réunion communautaire accompagné de M. Fabrice Krieger.

Les travaux de pose des réseaux secs sont en cours par l'entreprise Werner & Cie. Le permis de construire a été obtenu le 5 septembre 2008.

Les sondages du terrain d'assiette viennent d'être réalisés par l'entreprise Werner & Cie sur la base d'un prix forfaitaire de 80 € HT l'heure de pelle avec chauffeur et 210 € HT de location de la machine. C'est effectivement une friche industrielle encore totalement intacte de l'époque de la construction du Canal d'Alsace qui a été mise à jour.

Il va falloir maintenant réaliser la purge du terrain pour un montant estimé à 503 038 € HT (601 633,45 € TTC). Pour ce faire, un marché négocié est nécessaire compte tenu du montant estimé des travaux. M. Jean GOETZ souhaite savoir s'il n'y avait pas moyen de construire sur (ou malgré) ces friches de béton en place ou alors, pour éviter tous ces frais, déplacer la zone vers un autre endroit. M. Onimus poursuit en disant qu'il y aurait même la possibilité de réutiliser le béton concassé sur le site.

D'autre part, M. Onimus informe l'assemblée qu'il y a déjà une centaine de candidatures déposées pour les 21 lots des travaux de construction de la pépinière. L'ouverture des plis est prévue le 20 octobre 2008 et le démarrage des travaux en

novembre – décembre 2008. Il poursuit en disant qu'il a fait parvenir une lettre à l'architecte lui faisant part de sa déception quant au retard pris dans ce dossier ; les dossiers de consultation des entreprises (DCE) ne seront produits que le 7 octobre 2008 permettant le lancement de la consultation des entreprises. Sur le plan financier, une demande de subvention sera introduite auprès de l'Europe pour faire face à tous ces surcoûts engendrés par la purge du terrain et de l'isolation en matière d'économie d'énergie (pour cette dernière entre + 10 à 15%). La Région Alsace pourrait prendre en charge cette dernière dépense. M. le Président rappelle que notre réalisation est un projet pilote.

Pour information, M. le Président indique à l'assemblée que le budget total pour la réalisation de cette pépinière, s'élève à présent à une estimation de 4 567 474,05 € TTC pour un financement estimatif attendu de 3 138 136,33 €, soit une charge résiduelle de la CCER de 1 429 337,72 €, soit 31,29%.

A l'heure actuelle, il y a un crédit de 3 914 508 € inscrit au BP 2008 à l'article 23137. Il s'agira, après l'ouverture des plis de l'appel d'offres, tant pour la purge du terrain que les travaux proprement dits, de régulariser ce crédit au BP 2009.

Par ailleurs et afin de compléter la Commission installée avant les nouvelles élections municipales de mars dernier, le Conseil communautaire désigne Mme KIEFFER Agnès en tant que membre titulaire de la Commission d'ouverture des plis.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à lancer l'avis d'appel public à la concurrence sur la base d'un marché négocié (Art. 35-I-5°, 65 & 66 du Code des Marchés Publics) pour la purge du terrain.

3. Transferts de crédits :

M. Etienne SIGRIST, Vice Président présente ce point de l'ordre du jour.

3.1. Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir :

Le solde du projet porté par le Département du Haut-Rhin est arrivé à échéance. Il s'élève à 3150,75 €. Deux acomptes ont déjà été réglés en 2006, respectivement de 905,62 € et 6 301,50 €, soit un total de 10 357,87 €, représentant la participation de notre groupement à ce projet touristique.

Un crédit de 3 151 € est à inscrire à l'article 20413 du BP 2008. Il est à prendre à l'article 23133.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir ce crédit de 3 151 € à l'article 20413 en prenant cette somme de l'article 23133.

3. Transferts de crédits :

3.2. Ouverture de crédits divers :

La mise aux normes des bâtiments propriétés de l'Essor du Rhin nécessite un crédit supplémentaire de 10 000 € au Budget primitif 2008 – Article 231340. Cette somme est à prélever à l'article 23133.

Par ailleurs, un crédit de 10 000 € est à rajouter à l'article 2313, afin de pouvoir faire procéder aux divers aménagements dans les structures d'accueil de la petite enfance. Cette somme est également à prélever à l'article 23133.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise ces virements de crédit qui ne modifient en rien l'équilibre budgétaire.

4. Inspection réglementaire des installations techniques :

M. Henri MASSON, Vice Président présente ce point de l'ordre du jour.

Quatre Bureaux d'études, Norisko, Véritas, Apave et Mobisport ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence sur la base d'un marché adapté.

Compte tenu du résultat de l'ouverture des plis, Norisko et Apave ont été retenus pour la négociation. (Véritas affichait 68 737,18 € TTC surtrois)

Les prix indiqués par Norisko se montent au total à 48 610,22 € TTC sur trois ans (les candélabres sont vérifiés tous les ans) et ceux de l'Apave s'élèvent à un total de 27 441,02 € TTC sur trois ans (les candélabres sont vérifiés une fois étalés sur les trois ans).

Le Conseil communautaire, au vu des explications reçues et après en avoir délibéré :

- ✚ autorise M. le Président à charger l'APAVE de cette mission avec effet du 1^{er} janvier 2009
- ✚ prévoit les crédits nécessaires à l'article 6226 du budget primitif 2009.

5. Convention d'animation de l'immobilier d'entreprises avec le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon :

M. le Président commente ce dossier.

Il s'agit, dans le cadre du Schéma Régional de développement économique mis en place par la Région Alsace, de faire la promotion et d'assurer l'attractivité du territoire en matière économique. Pour notre secteur, cette compétence économique est portée tant par la Région que par le Département du Haut-Rhin, ce dernier au travers du CAHR, ou encore le Pays RVGB et enfin les communautés de communes qui y sont partenaires.

L'objet de cette convention repose sur un engagement commun pour le développement économique de notre territoire et plus particulièrement l'accueil d'entreprises sous toutes ces formes (pépinières, hôtels d'entreprises, zone d'activités, etc...). Le rôle de chaque partenaire y est défini avec les moyens humains prévus pour la valorisation et la promotion de l'offre d'hébergement économique. Une mutualisation de moyens est possible.

Dans les objectifs, quatre axes sont prévus :

- ✚ Axe 1 : Contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire
- ✚ Axe 2 : S'assurer de la viabilité des projets
- ✚ Axe 3 : Etre un lieu de vie
- ✚ Axe 4 : Mettre à disposition les ressources optimisées

La convention a une durée de 3 ans, tacitement renouvelable pour la même durée.

M. le Président rajoute qu'il s'agit de travailler ensemble et non de se faire concurrence.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer la convention d'animation de l'immobilier d'entreprises avec le Pays RVGB et la Communauté de communes de la Région de Guebwiller.





6. Calendrier des manifestations « Sortons » - convention partenariale :

M. le Président présente ce point de l'ordre du jour.

A l'instar de la brochure réalisée l'année dernière, l'opération sera reconduite en 2008 avec, cette fois, la participation des cinq communes allemandes (Hartheim, Eschbach, Bad Krozingen, Staufen et Heitersheim) membres du GLCT Centre Hardt Rhin Supérieur. Participent également à cette brochure, les communautés de communes de la Région de Guebwiller, du Centre Haut-Rhin, de la Vallée Noble (Soultzmatt), de l'Essor du Rhin qui en est le support et la Commune de Merxheim.

Afin de bien asseoir les modalités financières, une convention partenariale est proposée entre les collectivités sus indiquées. Notre groupement de communes, support de cette opération, préfinance le coût de cette prestation et récupère ensuite auprès des autres participants le montant les concernant en fonction du nombre de brochures souhaitées par les uns et les autres.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

-  autorise la prise en charge du coût de cette brochure
-  prévoit les crédits nécessaires au BP 2008
-  autorise M. le Vice Président Etienne SIGRIST à signer la convention partenariale financière à intervenir
-  charge M. le Président de récupérer auprès des autres partenaires financiers le montant de leur participation.

7. Assemblée des communautés de France – 19^{ème} Convention nationale 2008 à Montpellier :




M. le Président présente ce point de l'ordre du jour.

Comme chaque année, une délégation de notre communauté de communes participe aux travaux de l'Assemblée des Communautés de France. Elle aura lieu au Palais des Congrès à Montpellier les 9 et 10 octobre prochains.

La délégation comprendra : MM. le Président André ONIMUS, le Vice Président Pierre ENGASSER, Mme Emmanuelle PARANT, MM. Thomas GRUNENWALD, Fabrice KRIEGER et Maurice ZIMMERLE, soit six personnes.

Le prix de l'hébergement s'élève à 800,20 € TTC. Le déplacement se fera en train (2^{ème} classe) au départ de Mulhouse le 8 octobre 2008. Les frais d'inscription se montent à 1034 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

-  Autorise le déplacement de la délégation de l'Essor du Rhin les 8, 9 et 10 octobre prochains à Montpellier
-  Prend en charge les frais d'inscription à la Convention nationale, de transport et d'hébergement et de restauration
-  Les crédits nécessaires pour les frais d'inscription, de déplacement et d'hôtellerie sont à prendre respectivement aux articles 6184 et 6251 (personnel) et 6532 (élus).

8. Parade des pères Noël 2008 – demande de subvention :

Mme Agnès KIEFFER, Vice Président, présente ce point de l'ordre du jour.

Comme chaque année, l'association de promotion hôtelière, gastronomique et touristique du canton d'Ensisheim, souhaite reconduire le 6 décembre prochain, la parade des pères Noël en moto « grosses cylindrées. Coût de la tournée dans les communes du Centre Haut-Rhin et de l'Essor du Rhin : 2 970 €.

Le plan de financement de cette manifestation comprend les subventions des deux groupements sus indiqués à raison de 1 400 € chacun et le solde 170 € est pris en charge par l'association organisatrice.

A titre d'information, notre groupement a donné 1 000 € les années précédentes. Une somme de 1 000 € est d'ailleurs inscrite au B.P. 2008 à l'article 6574.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, donne une suite favorable pour le versement d'une subvention de 1000 €. Il y a deux abstentions au vote.

9. Personnel – gratification de fin d'année :

M. le Président présente ce point de l'ordre du jour.

Vu la loi n° 83-634 du 16 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale

Vu l'article 70 de la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 précisant les conditions de versement de la prime de fin d'année,

Du fait que la Communauté de communes était affiliée au G.A.S. avant 1984 permettant ainsi de faire bénéficier l'ensemble du personnel communautaire de la gratification de fin d'année,

Sur proposition de M. le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ Décide le paiement de la prime de fin d'année avec le salaire du mois de novembre 2008
- ✚ Confie à M. le Président la répartition de l'enveloppe de 18 760 € prévue au Budget primitif 2008 au chapitre 64 (articles 6411 et 6413) à l'ensemble du personnel au prorata temporis pour les agents n'ayant pas travaillé une année entière
- ✚ Charge M. le Président de l'établissement d'un arrêté de répartition

M. le Président propose également, comme les années passées, d'allouer pour la fête de Noël, un chèque cadeau de 40 € aux enfants du personnel jusqu'à 14 ans inclus. Cinq enfants sont concernés, soit 200 € au total. Pour ce dernier point, les crédits seraient à prendre à l'article 6232. Le Conseil adopte.

10. Zone d'activités intercommunale à Blodelsheim : vente de terrains :

M. le Président donne connaissance au Conseil de la demande d'acquisition de terrain dans la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim. Il s'agit de :

- ✚ M. Michel NARTH 15, rue basse à Gundolsheim pour 33,66 ares. L'activité sur site prévue c'est la récupération de fers et métaux – le démontage de toutes structures métalliques – la pose de bennes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise la vente de ce terrain au prix de 1 000 € l'are HT, soit 33 660 €. S'y rajoutent les frais d'arpentage du terrain, du notaire et fiscaux. Une deuxième demande de terrain est en cours d'analyse.

11. Travaux communaux :

11.1. BALGAU : Restructuration & extension de l'école élémentaire et création du périscolaire - avenants :

M. Pierre ENGASSER, Vice Président présente ce point de l'ordre du jour.

En cours de chantier, certaines modifications ont dû être apportées aux travaux prévus au(x) marché(s), comme suit :

- ✚ Lot 11 – Serrurerie avec l'entreprise GROELL à Sigolsheim avec une plus value de 641 € HT (766,64 € TTC) portant le marché initial de 10 915 € HT à 11 556 € HT (13 820, 98 € TTC)
- ✚ Lot 04 – Plâtrerie – cloisons sèches – isolation avec l'entreprise CILIA à Marckolsheim avec une plus-value de 4 793 € HT portant le marché initial de 46 479,30 € HT à 51 272,30 € HT (61 321,67 € TTC)

Le Conseil, après délibération, autorise M. le Président à signer les avenants à intervenir. Les crédits ouverts à l'article 458182 du BP 2008 sont suffisants.

Par ailleurs, par délibération du Conseil communautaire du 28 juillet 2008, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'acquisition du mobilier destiné au périscolaire avait été décidée sur la base d'un marché adapté.

Cinq entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence. C'est la Société Dactyl Buro de Richwiller qui a été retenue par le pouvoir adjudicataire. Coût : 10 503,34 € TTC (8 782,06 € HT).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 458182 du BP 2008.

11. Travaux communaux :

11.2. MUNCHHOUSE : Aménagement du carrefour du stade et du lotissement – résultat de l'ouverture des plis :

M. Philippe HEID présente ce point de l'ordre du jour.

L'ouverture des plis a eu lieu. Les résultats sont les suivants :

- ✚ Marché du carrefour du stade: 580 867,61 € HT - 694717,66 € TTC (estimé à 660 395 € HT – 789 832,42 € TTC) dont 245 832 € HT (294 016,07 € TTC) payés par le Département pour les travaux sur la RD le concernant directement.
- ✚ Marché du lotissement : 64 973,23 € HT - 77 707,98 € TTC (estimé à 98 304 € HT – 117 571,58 € TTC)

Soit un total de 645 840,84 € HT – 771 422,64 € TTC (estimé à 907 404 € TTC)

Pour les deux marchés, c'est l'entreprise COLAS Est avec les sous-traitants WERNER & Cie et WEISS qui en sont chargés.

Le Conseil en prend acte.

11. Travaux communaux :

11.3. ROGGENHOUSE : Aménagement de la rue des Dahlias – maîtrise d'œuvre :

M. Henri MASSON, Vice Président présente ce point de l'ordre du jour.

Par délibération du conseil communautaire du 25 août 2008, la maîtrise d'ouvrage déléguée a été acceptée par la Communauté de communes. La maîtrise d'œuvre avait été confiée à la DDE. La DDE ne peut plus s'en occuper. Elle ne peut le faire que dans le cadre de l'ATESAT et uniquement pour la Commune qui a souscrit à cette convention jusqu'au montant de 30 000 € HT.

Le Conseil, après délibération, autorise M. le Président à lancer une consultation sur le site de l'AMHR, sur la base d'un marché adapté (art.28 du CMP), pour la désignation d'un maître d'œuvre.

11. Travaux communaux :

11.4. RUSTENHART : Aménagement de la rue de Colmar – avenant au marché :

Mme Agnès KIEFFER, Vice Présidente, présente ce point de l'ordre du jour.

L'entreprise COLAS EST et son sous-traitant à paiement direct WERNER & Cie sont titulaires de ce marché. L'acte d'engagement, en son article 2-2-1 prévoit la répartition suivante entre les deux intervenants : Colas avec 86 235,87 € TTC et Werner avec 142 516,56 € TTC.




Or, à ce jour les paiements sollicités par les deux entreprises ne respectent plus les sommes contractuellement admises. Colas a facturé 105 607,29 € TTC (prévu : 86 235,87 € TTC) et Werner a demandé 123 704,67 € TTC (prévu : 142 516,56 € TTC) (soit au total : 228 752,43 € TTC)

Conformément à l'article 114-I-5° du code des Marchés Publics et du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 relatif aux pièces justificatives à joindre aux mandats de paiement, un avenant est nécessaire afin d'ajuster les montants des interventions des deux entreprises à ceux réellement dépensés, soit 105 607,29 € TTC pour COLAS EST et 123 704,67 € TTC pour le sous-traitant WERNER & Cie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer ce document qui ne modifie en rien l'économie budgétaire de l'opération.

12. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil communautaire :

M. le Président rappelle que les prochaines réunions du Conseil communautaire sont programmées comme suit :

-  Lundi, le 20 octobre 2008 à 20 heures est supprimé
-  Lundi, le 24 novembre 2008 à 20 heures est avancé au lundi 17 novembre 2008
-  Lundi, le 15 décembre 2008 à 20 heures est maintenu.

Elles seront toutes précédées d'une réunion du Bureau à 18 heures. Il y a en outre réunion du Bureau les lundi 20 octobre et 10 novembre 2008 à 18 heures.

Le Conseil en prend acte.

13. Divers :

13.1. Site Internet de la CCER :

M. le Président commente ce point de l'ordre du jour.

Neuf entreprises ont remis une offre de prix suite à l'avis d'appel public à la concurrence. Le règlement de la consultation portait sur trois critères :

- La valeur technique (40%)
- Le prix (50%)
- Le délai (10%)

Après analyse des offres, c'est l'entreprise Illicoweb qui a été retenue avec 11 600 € HT dont 3 200 € HT de coût de fonctionnement inclus pour 5 ans. (13 873,60 € TTC) et une maintenance évolutive incluse ainsi qu'intranet (la seule entreprise qui proposait cela).

M. le Président rajoute que cette prestation se fait en même temps et en parallèle avec le Syndicat Mixte du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon. Suite à sa question, M. Jean Goetz est succinctement renseigné quant au contenu du Cahier des charges. Les modifications sont effectuées par nos soins, tandis que le prestataire assure celles, entre autres de la Charte graphique.

Il est précisé par ailleurs, que cette prestation bénéficie de 40% d'aide du Département dans le cadre de la Charte de développement local.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide cette proposition et prévoit les crédits nécessaires au Budget à l'article 205, respectivement 6156, soit 9 855,04 € TTC pour la part investissement et 1 004,64 € TTC pour la part fonctionnement.

13.2. Informations diverses :

🚩 BA 132 Colmar Meyenheim :

M. le Président donne connaissance à l'assemblée de la réunion du groupe de travail du 24 septembre dernier à la Préfecture du Haut-Rhin réuni sous la présidence du Sous-Préfet de Guebwiller concernant les mesures à prendre suite à la fermeture de cette base. Constats : Superficie : 394 ha dont 9 ha de bâties - 1320 militaires - 5500 personnes avec leurs familles - 1000 cadres - 300 soldats du rang - 25 M€ que nous perdons - 40 à 45 classes d'écoles maternelles et élémentaires fermées - dépôt de munition de Munchhouse fermé - 1318 fantassins arriveront (Régiment Tchad de Noyon).

Cette « transformation » bénéficiera d'un fonds d'accompagnement de 1,5 M€.

Que faire du site ? Une idée de maintenir la piste qui permet l'accueil d'avions jusqu'à 70 T (Exemple : A 380 = 80 T). Tout doit se faire dans la concertation. La prochaine réunion de travail aura lieu le 20 octobre 2008. Trois groupes de travail ont été proposés.

A noter que le SDIS et la Gendarmerie cherchent plus de place.

Après ces informations, M. Philippe HEID souhaite réagir en faisant plusieurs remarques :

- Les communes directement concernées n'ont pas été invitées
- L'ancienne piste est abandonnée
- Le CRIF est abandonné
- Le dépôt de munition est abandonné

Tout cela, sans que la commune ne le sache. Il a interpellé M. le Sous-Préfet à ce sujet.

M. Heid demande à faire partie du groupe 1 concernant l'évolution des aspects financiers, M. le Président et M. Frédéric Goetz iront dans le groupe 3 concernant la partie économique et M. Mario Hégy rejoindra le groupe 2 (piste)

Observations diverses : quelques pistes existent avec le démantèlement d'anciens avions.

M. Jean Goetz demande que soit chiffrée la différence des retombées par rapport à la BA132 et l'implantation de ce régiment de fantassins.

En clôturant ce débat, M. le Président demande que le rapport de la réunion à la préfecture soit transmis pour information aux communes de l'Essor du Rhin.

13.3. Tour de table :

- ✚ **M. Bernard BRUN** : La Commune de Blodelsheim a récemment accueilli M. le Sous-Préfet de Guebwiller.
- ✚ **M. Etienne SIGRIST** : Le Journal transfrontalier vient d'être distribué dans les communes : la qualité laisse à désirer.
- ✚ **Mme Fabienne STICH** : Le 20 novembre prochain aura lieu un exercice nucléaire sur Blodelsheim et Fessenheim ; un lavage du bâti est prévu sur Fessenheim.
- ✚ **M. François WASSMER** : se dit scandaliser du nombre de sacs poubelles déposés devant certaines maisons à Fessenheim. C'est une mauvaise image pour la communauté de communes. M. le Président se propose de convoquer les personnes concernées.
- ✚ **M. Frédéric GOETZ** : La Maison de la Nature (occupée par Enjeu nature) va être rénovée par le Département. Coût : 2 M€. Elle cherche un lieu de stockage des livres durant les travaux.
- ✚ **M. Jean GOETZ** : remercie l'expéditeur du plan de sauvetage en cas d'urgence reçu par Internet. Il demande la création d'un groupe de réflexion. Il lui est proposé de prendre contact avec Mme Annick WIEST à la Préfecture du Haut-Rhin.
- ✚ **Mme Agnès KIEFFER** : la sortie des aînés à la ferme auberge était très appréciée – le groupe de travail pour l'école de musique se constitue – un forum des aînés est envisagé.
- ✚ **M. Cyrille LHUILLIER** : quel est le mode de participation et de paiement de l'Essor du Rhin aux centres aérés ? Réponse : il s'agit de 30 € par enfant sur une année versés à l'organisateur (commune ou association...) à la fin du CLSH sur la base d'une liste des enfants avec adresses.
D'autre part, il fait part des difficultés rencontrées pour l'établissement des listes des redevables à la redevance des ordures ménagères. Les critères à prendre en compte sont à nouveau rappelés. C'est le 1^{er} janvier de l'année concernée qui est pris en compte pour la composition du foyer. M. le Président rappelle qu'il y a trois possibilités :
 - * la taxe
 - * la redevance générale
 - * la redevance calculée d'après le volume du conteneur souhaité par chaque redevable.
M. Lhuillier souhaite en outre, connaître l'usage des 1000 € accordés par notre groupement à l'organisation du circuit vélo du 31.8.2008 car dit-il « elle n'est pas bien organisée ». Réponse : sert à payer les affiches et les lots.
- ✚ **M. Philippe HEID** : la déchetterie n'est pas en très bon état : les bâtiments sont détériorés, l'image de la com.com écornée – dans le domaine des déchets, il souhaite avoir un retour d'information comptable quant à l'encaissement des redevances d'ordures ménagères – le péri-scolaire est arrivé à saturation à Munchhouse. Il propose que le Relais d'Assistantes Maternelles relance les aides maternelles afin qu'elles accueillent des enfants du péri scolaire. M. Onimus précise qu'il y a à l'heure actuelle 120 AMAT sur notre secteur.
- ✚ **M. Cédric LEPAUL** : demande quand est-ce que le dossier piscine sera repris. M. Sigrist intervient pour dire qu'il s'en est ouvert au Bureau juste avant la séance plénière afin que ce dossier soit poursuivi dès cet automne. A noter le souhait de M. Marconnet, adjoint au maire de Hirtzfelden d'être membre de la commission piscine.
- ✚ **M. Henri MASSON** : dans le cadre de la mutualisation des moyens - une réunion de la commission s'est tenue juste avant le Bureau communautaire de ce soir – l'analyse de la consultation pour l'extranet et l'intranet a permis de retenir Illicoweb pour réaliser cette prestation : 1000 € pour l'installation et 40 € de cotisation annuelle. Une consultation pour l'entretien des espaces verts est en cours. Sont concernées : les deux

zones d'activités intercommunales, les multi-accueils de la petite enfance, la pépinière, les déchetteries, et l'espace devant le bâtiment de la CCER. Les Brigades vertes viendront faire un exposé sur leurs prestations au Conseil communautaire du 17.11.2008 à 19 heures. L'action défibrillateurs suit son cours. Toutes les communes n'ont pas encore fait connaître leurs souhaits. Une consultation pour l'achat de huit cinémomètres est également en cours. L'offre la moins chère s'élève à 20 000 € TTC. Affaires à suivre.

- ✚ **M. Eric MICHELAT** : se dit très satisfait en tant qu'exposant au Salon de l'Artisanat et des Métiers. Ce dernier fut une réussite. Il adresse ses remerciements à la Communauté de communes ainsi qu'au personnel de l'Essor du Rhin.
- ✚ **M. Jean-Marc LOEWERT** : demande si le CES Félix Eboué à Fessenheim peut solliciter l'Essor du Rhin pour une coupe. Réponse : notre groupement de communes ne répond jamais à ce genre de demande. Son aide se porte sur d'autres prestations (formation, CLSH, etc...)
- ✚ **M. Pierre ENGASSER** : le projet de budget 2009 pour la petite enfance est en cours d'établissement. Quant à la maison de retraite à Bantzenheim, il en parlera lors de la prochaine réunion du Conseil.
- ✚ **M. Alexis MARGRAFF Trésorier** : répond aux interrogations des élus en précisant que les communes peuvent obtenir la liste des restes à réaliser de la redevance des ordures ménagères transmise à l'Essor du Rhin ; il suffit qu'elle indique au Trésor Public le n° de titre de recettes concernant leur collectivité. Le Trésorier souhaite par ailleurs qu'un maximum de redevables choisisse le prélèvement automatique.

Plus aucune intervention n'étant faite, M. le Président clôt la séance à 22 h 35 tout en invitant ses collègues au verre de l'amitié.

Les membres présents :

Le Président :	Le Vice Président :	Le Vice Président :
André ONIMUS	Etienne SIGRIST	Pierre ENGASSER
Le Vice Président :	Le Vice Président :	Le Vice Président :
Henri MASSON	Frédéric GOETZ	Agnès KIEFFER
Jean-Marc LOEWERT	Bernard BRUN	Fabienne STICH
François WASSMER	Pierre RENTZ	Philippe HEID

Cyrille LHUILLIER

Cédric LEPAUL

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Mario HEGY

Les membres excusés : Mme Agnès MATTER-BALP – MM. Patrice WALTISPERGER Vice
Président et François BERINGER.

Procuration : M. François BERINGER à M. Bernard BRUN

Présent par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Absent par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim

Personnel présent : MM. Fabrice KRIEGER et Maurice ZIMMERLE